



## Règlement du jeu « Donnez nous votre avis »

### REGLEMENT DU JEU

#### ARTICLE 1<sup>er</sup> : Organisation

L'Office de Tourisme Médoc Atlantique (SIRET n°519 304 349 00011) dont le siège est situé Place de l'Europe 33680 LACANAU OCEAN, organise un jeu gratuit, sans obligation d'achat ni de commande, intitulé « Donnez nous votre avis ». Ce jeu se déroulera du 12 avril 2021 au 30 septembre 2021 inclus. La participation au jeu peut s'effectuer de plusieurs manières :

- au moyen d'un bulletin de participation sur support papier, constitué par le questionnaire « Donnez nous votre avis ».
- au moyen du remplissage du questionnaire en ligne [http://enquetes.medoc-atlantique.com/enquetesatisfac\\_3nb/FormulaireFR.html](http://enquetes.medoc-atlantique.com/enquetesatisfac_3nb/FormulaireFR.html).

L'opération permettra de gagner un lot tel que défini dans l'article N° 4.

Le présent règlement est déposé dans les différents accueils touristiques de l'Office de Tourisme Médoc Atlantique, soit :

- Place de l'Europe à Lacanau Océan
- 68 rue de la Plage à Soulac-sur-Mer
- 127 avenue de Maubuisson à Carcans Maubuisson
- 1 rue de Lachanau à Hourtin Ville
- 62 avenue de l'Océan à Vendays-Montalivet
- 49 rue des Goélands à Grayan-et-l'Hôpital
- 1 place de la Brigade Carnot à Saint-Vivien-de-Médoc

#### ARTICLE 2 : Participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, française ou étrangère. Les mineurs et incapables majeurs ne peuvent participer au jeu qu'avec l'autorisation de leur représentant légal. Les membres de l'Office de Tourisme, ainsi que leurs familles respectives ne peuvent participer à ce jeu.

Il ne sera admis qu'une seule participation au présent jeu. Par conséquent un même participant ne pourra remporter qu'un seul lot. Les participations multiples d'un même participant (même nom, même prénom, même adresse) seront éliminées et les candidats concernés ne participeront pas au tirage au sort. Tout autre mode de participation est exclu.

Les participants doivent jouer sous leur véritable identité.

### ARTICLE 3 : Principe de jeu

- Participation par internet :

Pour participer au jeu, il convient de se connecter à l'un des URL suivants afin d'accéder à l'enquête et au jeu :

- Version française : [http://enquetes.medoc-atlantique.com/enquetesatisfac\\_3nb/FormulaireFR.html](http://enquetes.medoc-atlantique.com/enquetesatisfac_3nb/FormulaireFR.html)
- Version anglaise : [http://enquetes.medoc-atlantique.com/enquetesatisfac\\_3nb/FormulaireGB.html2.html](http://enquetes.medoc-atlantique.com/enquetesatisfac_3nb/FormulaireGB.html2.html)
- Version allemande : [http://enquetes.medoc-atlantique.com/enquetesatisfac\\_3nb/FormulaireALL.html2.html](http://enquetes.medoc-atlantique.com/enquetesatisfac_3nb/FormulaireALL.html2.html)

pendant la période suivante : 12 avril 2021 à 18h00 au 30 septembre 2021 à 23h59 mn59 s inclus. Le concept du jeu repose sur le principe de réponses aux questions du formulaire d'enquête, d'inscription et de validation par les internautes via ce formulaire. La réponse à chaque question obligatoire du formulaire d'enquête, signalée par un astérisque, est impérative pour pouvoir valider le formulaire et participer au jeu. Tout participant qui ne répondrait pas à l'intégralité des questions obligatoires ne pourrait pas valider le formulaire, s'inscrire et participer au jeu.

### ARTICLE 4 : Dotation

La dotation du Jeu « donnez nous votre avis » se compose des lots suivants :

- Lot n°1 : **BON POUR UN SEJOUR :**

Un séjour de 3 jours – 2 nuits aux chambres d'hôtes « Chez Augustin », situées à Lacanau, pour un maximum de 2 personnes. Ce lot est valable en 2022 sur la période suivante : mai – juin – septembre.

Les lauréats désignés par le sort ne peuvent gagner chacun qu'un seul lot pendant le jeu.

Le lot offert ne peut donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise du lot contre valeur en argent ou du restant de leur valeur en argent, ni à un échange contre un autre lot, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit, sauf dans le cadre des matériels qui en bénéficient.

### ARTICLE 5 : Attribution du lot

Chaque lauréat désigné par le sort sera informé par l'Office de Tourisme Médoc Atlantique, des résultats par courrier électronique, à partir du vendredi 10 décembre 2021. Chaque gagnant sera informé des modalités à suivre pour bénéficier de son lot.

Le lauréat n'a pas la faculté de se substituer à un tiers.

Il pourra être demandé aux gagnants de justifier de leur identité, de leur domicile, de leur majorité, et pour les mineurs et incapables majeurs, de l'autorisation de leur représentant légal.

**ARTICLE 6 : Informations nominatives**

Les prescriptions de la loi française " Informatique et libertés " s'appliquent à ce questionnaire. Les participants ont un droit d'accès, de rectification et de radiation des informations les concernant, sur simple demande auprès de l'Office de Tourisme Médoc Atlantique – Place de l'Europe 33680 LACANAU OCEAN.

**ARTICLE 7 : Responsabilités :**

L'Office de Tourisme Médoc Atlantique ne pourra être tenu responsable si, par suite de force majeure, cas fortuit ou événement indépendant de sa volonté, ce jeu devait être annulé, écourté ou modifié, sans préavis, ni explication. Il ne saurait non plus être redevable d'indemnité d'aucune sorte. Il se réserve cependant, sans avoir à justifier d'aucune raison ni respecter aucun préavis ni être redevable d'aucune indemnité, le droit de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

La responsabilité des organisateurs ne saurait en aucune circonstance être retenue si pour cas de force majeure ou indépendante de leur volonté, l'Office de Tourisme Médoc Atlantique est amené à suspendre ledit jeu.

Il ne sera répondu à aucune demande concernant le jeu ou l'interprétation du présent règlement. Les organisateurs du présent Jeu sont souverains en ce qui concerne l'interprétation et l'application du présent règlement, notamment en cas de circonstances imprévues dans le cours de son déroulement, ainsi que pour trancher toute contestation.

Par ailleurs l'Office de Tourisme Médoc Atlantique ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom / prénom / adresse / adresses e-mail / numéro de téléphone des personnes ayant participé à ce jeu. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les candidats.

Le lot sera accepté tel qu'il est annoncé.

Toutes indications d'identité ou d'adresses fausses entraînent automatiquement l'élimination de la participation. Aucune contestation ne pourra être reçue postérieurement à la date de remise du lot, telle que déterminée à l'article 5 du présent règlement.

**ARTICLE 8 :**

Le règlement complet de ce jeu est disponible sur simple demande adressée par lettre affranchie à l'Office de Tourisme Médoc Atlantique – Place de l'Europe 33680 LACANAU OCEAN. Le règlement est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande.

La participation au présent jeu implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve des stipulations du présent règlement. Le lauréat qui refuserait tout ou partie de ce règlement pourra être déchu de son lot, sur décision des organisateurs, et le lot ne sera pas remis en jeu.

